

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL BEURSAULT
PRIX DE LA FAMILLE DE NOISY LE SEC
¥ ANNÉE 20** ¥**

Pour tirer le Championnat Départemental Beursault du 93, il faut être qualifié :

Sont qualifiés :

- ¥ Ceux qui ont huit Prix Généraux validés par la Carte Bleue de la Famille,
- ¥ Ceux qui ont réalisé les scores de qualification lors d'un précédent Tir qualificatif (Championnat de France, Championnat de Ligue, Bouquets ou tout autre Tir Officiel avec présence d'un arbitre qui a contresigné le score sur le passeport),
- ¥ Ceux qui réalisent ces scores au Tir Qualificatif (uniquement pour le CD Beursault) du PRIX de la FAMILLE de NOISY LE SEC.

La validation de la qualification se fait sous la responsabilité du Capitaine de la Compagnie qui organise le Tir ou du Président du Club qui renvoie les bordereaux. Bien distinguer les bordereaux des qualifiés et les bordereaux des non qualifiés.

Chaque Compagnie choisit une date à sa convenance pour que soit tiré le Prix de la Famille de NOISY le SEC. Elle peut éventuellement en proposer plusieurs, mais il va sans dire qu'un archer n'a qu'une possibilité de tirer à une seule des dates proposées.

Les marmots doivent être retournés (avec au dos **le nom de l'archer** et **visa du capitaine**) à l'organisateur, accompagnés du montant intégral des mises des bordereaux d'inscription. (Chèque à l'ordre de la Compagnie d'Arc de *****).

Dernier délai de retour : Remise à la réunion du Comité Directeur du mois de mars.

Planchers de qualification pour le Championnat Départemental Beursault :

ARC CLASSIQUE	FEMME	HOMME
BENJAMIN (30m)	23H	23H
MINIME (30m)	25H	25H
CADET	21H	21H
JUNIOR	23H	23H
SENIOR	26H	30H
VETERAN	23H	26H
SUPER VETERAN	18H	22H
ARC A POULIES	FEMME	HOMME
CADET/ JUNIOR	23H	23H
SENIOR	29H	33H
VETERAN	26H	30H
SUPER VETERAN	23H	26H
ARC DROIT Fût Bois	FEMME	HOMME
	13H	17H

Les archers qualifiés d'office (par carte bleue ou autre Tir qualifiant) s'acquittent des frais d'inscription au concours (4€). Ils peuvent miser 4€ supplémentaires et participer ainsi au PRIX des Noirs du Prix de la FAMILLE.

Les archers non qualifiés d'office s'inscrivent au Tir que qualificatif (uniquement pour le CD Beursault 93). Ils règlent obligatoirement 4€ de participation. Ils peuvent rajouter une mise facultative de 4€ pour le prix aux noirs.